

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
Vu la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
Vu le Décret N° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement

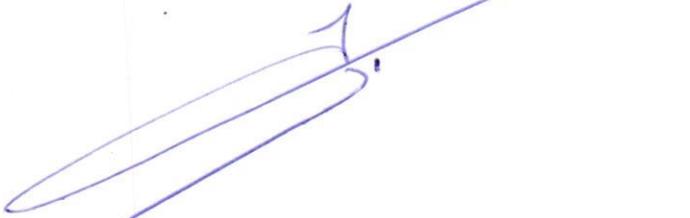
DECRETE

Article 1er: Pour compter du **30 Août au 05 Septembre 2003**, Monsieur **Kémoko Osséni BAGNAN**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, est chargé de l'intérim du Ministre des Enseignements Primaire et Secondaire Madame **Rafiatou KARIMOU**, pendant son absence du territoire national.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Par Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

Fait à Cotonou, le 1er septembre 2003



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 - CES 2 - HAAC 2 – MEPS 4 - MESRS 4 – Autres
Ministères 19 – SGG 4 – Départements 6 – JO 1